



INRAE

BAS CARBONE

Plan INRAE bas carbone

Contribution d'INRAE aux enjeux de décarbonation de la France
Direction responsabilité sociétale et environnementale - décembre 2025



Plan INRAE bas carbone

Contribution d'INRAE aux enjeux de décarbonation de la France

1	Contexte	3
2	La trajectoire INRAE bas carbone	4
3	Le plan INRAE bas carbone	5
4	Pilotage et actualisation du plan INRAE bas carbone	10



Le plan INRAE bas carbone

1 Contexte

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC), mise en place en 2015 puis renforcée par le Plan Climat, définit la trajectoire des émissions futures de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle fixe des trajectoires carbone pour chaque secteur d'activités en France (industrie, transports, production d'énergie, bâtiments, agriculture) à travers des budgets carbone qui sont revus tous les 5 ans.

Le Plan de transformation écologique de l'État (mars 2024) promeut une fonction publique écologiquement ambitieuse avec la circulaire Services publics éco-responsables (SPE) fixant comme objectif une baisse des émissions de 22% en 2027 par rapport à 2022 et une division par 5 des émissions de l'État d'ici 2050.

Dans ce contexte, INRAE développe une politique climat pour contribuer à la neutralité carbone de la France. Cette stratégie s'articule autour de 2 enjeux :

- **L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre** liées aux activités de l'institut, définie par la trajectoire INRAE bas carbone validée par le conseil d'administration. L'atténuation des émissions passe également par la consolidation de la capacité de stockage du carbone en interne, notamment dans ses unités expérimentales ;
- **l'adaptation au changement climatique** et aux dérèglements écologiques plus globalement. Ce volet fera l'objet d'un plan spécifique développé dans le cadre du second schéma stratégique de l'institut.

Ce plan d'action met en œuvre la trajectoire d'atténuation des EGES de l'institut.

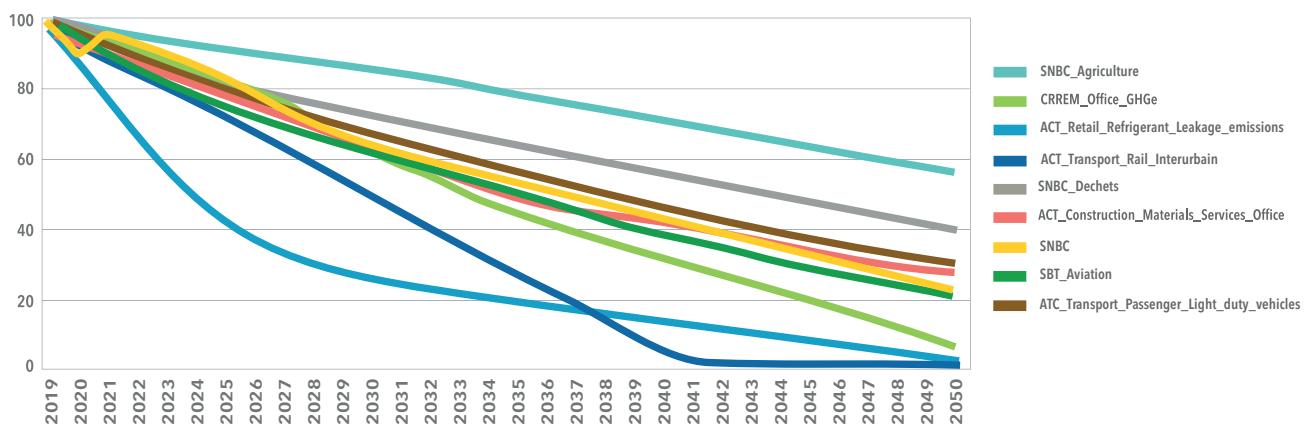


2 La trajectoire INRAE bas carbone

La trajectoire INRAE bas carbone démarre en 2019, date du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'institut et vise une diminution de 70 % de ces émissions en 2050.

Cette trajectoire se base globalement sur la Stratégie nationale bas carbone (SNBC)¹, complétée par des trajectoires scientifiques ou sectorielles correspondant mieux à la nature des activités de l'institut (Science Based Target initiative-SBTi², ACT³, CRREM⁴). Les données du BEGES 2022 (et des prochains, en particulier en 2026 sur l'activité 2025) permettent d'estimer le positionnement d'INRAE par rapport à cette projection.

Les 9 trajectoires de référence utilisées et associées aux 42 postes d'émissions du BEGES INRAE



Ces trajectoires théoriques, modélisées sur toutes les EGES d'INRAE, ont été additionnées pour aboutir à une trajectoire cible qui vise une baisse des émissions de 70 % à horizon 2050.

Cette trajectoire cible a été validée par le conseil d'administration d'INRAE le 15 octobre 2024.

1 - <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

2 - Science Based Targets (SBT) : définit des « objectifs fondés sur la science » de réduction de leurs émissions de GES pour différents secteurs d'activité (<https://sciencebasedtargets.org>)

3 - <https://actinitiative.org/fr/act-methodologies>

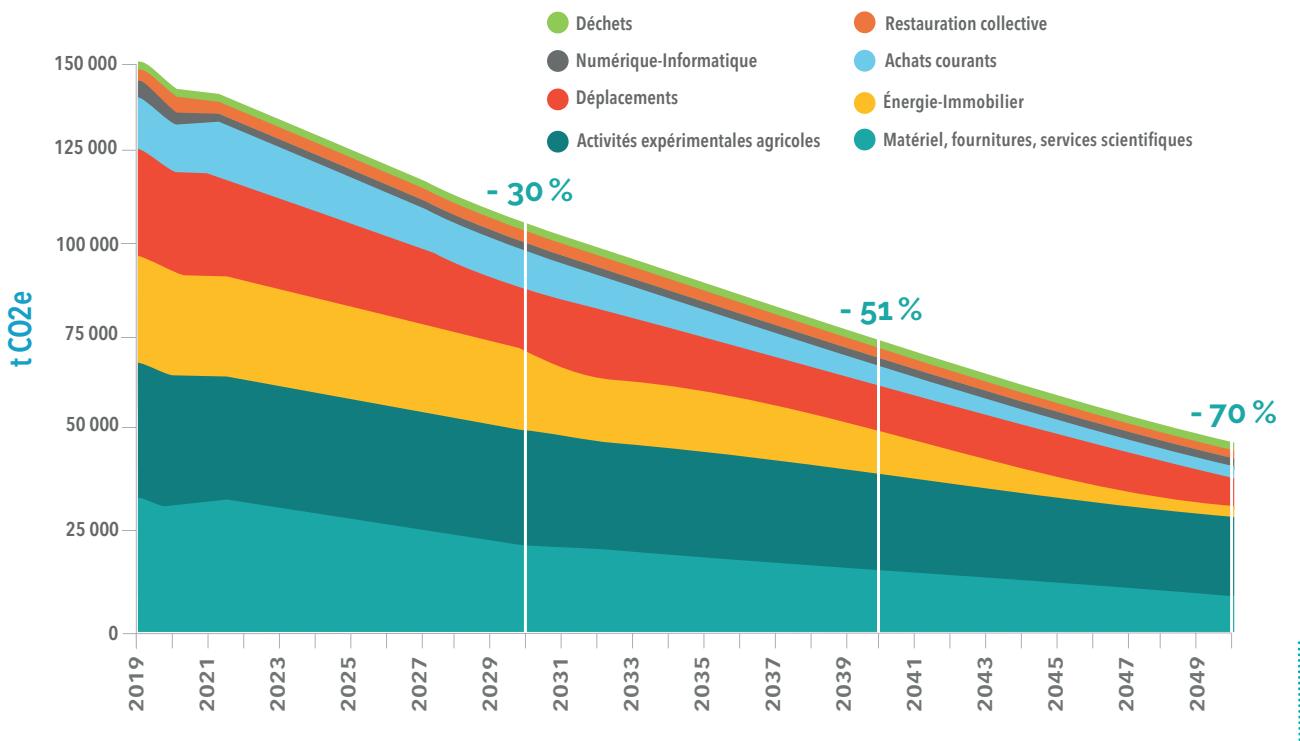
4 - <https://crrem.org>



3 Le plan INRAE bas carbone

Afin de faciliter la mise en œuvre et le pilotage du plan INRAE bas carbone, les postes d'émission de GES ont été regroupés en domaines correspondant à un périmètre d'action de direction d'appui à la recherche ou de délégation :

Trajectoire cible répartie selon 8 domaines opérationnels



Ainsi, 8 domaines ont été identifiés, dont 7 sont déployés dans cette version 2025 :

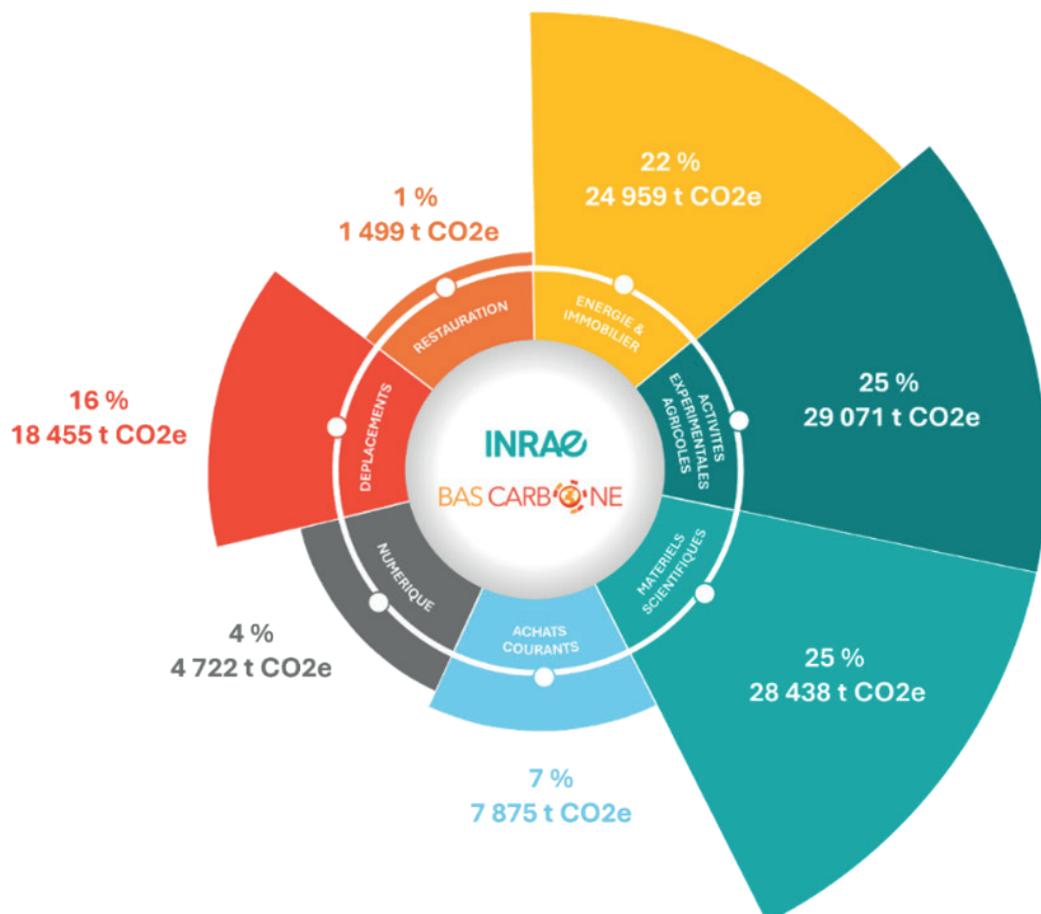
- **Achats**
- **Énergie-Immobilier**
- **Activités expérimentales agricoles**
- **Matériel scientifique**
- **Déplacements**
- **Numérique**
- **Déchets**
- **Restauration**



Le domaine des déchets n'a pas été intégré dans cette première version car il demande un travail de diagnostic initial pour être intégré dans sa complétude.

La répartition des EGES dans chaque domaine a été recalculée à partir de ce nouveau périmètre :

Émissions de gaz à effet de serre répartis selon les 7 domaines du plan INRAE bas carbone





Les trajectoires cibles et jalons intermédiaires ont également été redéfinis selon les périmètres des domaines, ce qui permet de fixer les objectifs à atteindre par le plan d'action :

Objectifs de réduction des émissions

Domaines / Échéances	Réduction 2022	Réduction 2025	Réduction 2030	Réduction 2040	Réduction 2050
Matériel, fournitures, services scientifiques	-6 %	-17 %	-35 %	-56 %	-77 %
Activités expérimentales agricoles	-4 %	-8 %	-14 %	-29 %	-43 %
Énergie-Immobilier	-10 %	-19 %	-35 %	-63 %	-88 %
Déplacements	-10 %	-19 %	-33 %	-55 %	-71 %
Achats courants	-6 %	-17 %	-35 %	-56 %	-77 %
Numérique-Informatique	-6 %	-17 %	-35 %	-57 %	-78 %
Restauration collective	-4 %	-8 %	-14 %	-29 %	-43 %
Déchets	-10 %	-18 %	-27 %	-44 %	-60 %
TOTAL	-7 %	-16 %	-30 %	-51 %	-70 %

Pour atteindre ces objectifs, chaque direction d'appui à la recherche ou délégation pilote avait pour mission :

- d'exploiter le vivier d'actions issues des 2 ateliers collaboratifs et des journées de concertation dans les centres mis en œuvre dans le cadre de la construction de la trajectoire,
- de réfléchir à de nouveaux leviers possibles,
- de formaliser l'ensemble au sein d'un cadre structurant proposé par la direction RSE.

Ainsi, 76 % des contributions issues des ateliers ont été intégrées dans ce plan⁵.

5 - Les propositions non reprises sont hors périmètre de compétence d'INRAE touchent à l'organisation du travail, concernent d'autres dimensions (espaces verts, eau...) ou impactent la programmation scientifique de l'institut. Lorsque cela est possible, elles seront analysées sur d'autres supports.



Toutes les actions ont une échéance comprise entre 2026 à 2030, à l'exception des actions sur l'immobilier et l'énergie qui peuvent s'accomplir jusqu'en 2050. Ce premier temps (2030) repose sur une « optimisation » de nos pratiques par de la sobriété, sans nécessiter une transformation en profondeur qui sera nécessaire dans un second temps pour atteindre les objectifs de 2050 de la trajectoire. Certaines parties du plan reprennent seulement des obligations auxquelles INRAE est assujetti (loi Egalim sur les repas végétariens, véhicules électriques...).

Suite à ce travail, les domaines ont été déclinés en objectifs et en leviers opérationnels :

- **Les déplacements** : ce domaine se décline en 3 objectifs : **1)** mieux se déplacer ; **2)** moins se déplacer ; **3)** accompagner le changement. 20 leviers d'actions ont été identifiés et définis, comme par exemple encourager le recours au train lors de trajets longs, notamment en Europe, ou favoriser l'utilisation des véhicules de service électriques.
- **L'immobilier et l'énergie** : ce domaine se décline en 6 objectifs : **1)** supprimer, substituer, réduire le recours aux énergies fossiles ; **2)** récupérer l'énergie fatale (perdue) ; **3)** agir sur le quotidien (sobriété des usages) ; **4)** améliorer la performance du bâti ; **5)** occuper l'espace différemment (efficacité fonctionnelle des surfaces) ; **6)** renforcer le pilotage des installations et développer le système de comptage. Dans cette version 2025 du plan bas carbone, 14 leviers d'actions ont été identifiés et définis, comme par exemple recenser des plages de sous-utilisation des bâtiments ou parties de bâtiment pour réduire les exigences de température et renouvellement d'air (et éviter la climatisation et le chauffage).
- **Les activités expérimentales agricoles** : avec un enjeu d'exemplarité, INRAE souhaite maîtriser l'impact climatique de son dispositif expérimental, en minimisant les émissions de GES et en consolidant le stockage de carbone dans les sols et la biomasse gérés par l'institut.
Le plan d'action dans ce domaine compte 9 objectifs et vise, à capacité expérimentale équivalente, à : **1)** optimiser la gestion des unités et installations expérimentales par des pratiques moins émettrices de méthane et de protoxyde d'azote (gestion de la fertilisation azotée et du cheptel – conduite, alimentation et effluents) ; **2)** réduire la consommation d'énergie, d'intrants et d'achats agricoles des unités et installations expérimentales (UE/IE) ; **3)** augmenter le stockage de carbone des sols et de la biomasse agricole. Ces 3 thématiques concernent essentiellement les pratiques hors expérimentation. Une quatrième thématique propose d'optimiser les protocoles expérimentaux pour diminuer les émissions de GES, grâce à une réflexion à mener avec les départements. Sur ces 4 thématiques, 46 leviers ont été identifiés comme par exemple : augmenter la méthanisation des effluents et épandages de digestats ou favoriser l'utilisation des outils de pilotage pour la fertilisation azotée.



- **Le numérique** : ce domaine se décline en 6 objectifs : **1)** assurer une gouvernance du numérique responsable à l'échelle de l'institut ; **2)** optimiser le cycle de vie des équipements et des infrastructures ; **3)** améliorer l'efficacité des infrastructures et des architectures techniques ; **4)** optimiser la gestion des données ; **5)** rationaliser les services numériques ; **6)** accompagner la conduite du changement.
Sur ces 6 objectifs, 11 leviers ont été identifiés, comme par exemple l'offre de services qui intègre les services numériques de l'État ou optimiser le parcours d'usage des équipements de proximité numériques.
- **Les matériels, fournitures et services scientifiques** : ce domaine reste à travailler avec les départements scientifiques afin d'être complètement définis. Dans la version 2025 du plan bas carbone, les 4 objectifs présentés sont issus des concertations INRAE bas carbone. Ils concernent : **1)** une meilleure maîtrise des coûts énergétiques des équipements scientifiques ; **2)** acheter moins ; **3)** acheter mieux ; **4)** essaimer les projets de la pépinière RSE. Sur ces 4 objectifs, 9 leviers ont été identifiés comme par exemple : mutualiser/relocaliser les équipements scientifiques : inventaire des équipements (froid, chaud, spectro, chromato, RMN, hottes...), identifier des espaces adaptés.
- **Les achats courants** : ce domaine se décline en 3 objectifs : **1)** moins acheter ; **2)** mieux acheter ; **3)** financer la transition. Sur ces 3 objectifs, 11 leviers ont été identifiés, comme par exemple : favoriser le don et les échanges de matériel ou favoriser la réparation via des ateliers de site mutualisés.
- **La restauration** : ce domaine se décline en 4 objectifs : **1)** coordonner la restauration au niveau national ; **2)** assurer une restauration collective responsable ; **3)** améliorer l'offre de protéines diversifiées dans les prestations ; **4)** mieux gérer les déchets. Sur ces 4 objectifs, 11 leviers ont été identifiés, comme par exemple : inciter les prestataires des marchés INRAE aux approvisionnements durables (circuits courts, « produits hors calibres », écoulement des stocks avant la nouvelle récolte en particulier pour les produits à haute qualité environnementale) ou s'assurer que du respect de la loi Egalim dans tous les restaurants INRAE.



Infographie du plan INRAE bas carbone

Notre plan d'action pour suivre la trajectoire INRAE bas carbone

- 30 % en 2030 soit 103 000 t CO₂e / an
- 51 % en 2040 soit 72 000 t CO₂e / an
- 70 % en 2050 soit 44 000 t CO₂e / an
(par rapport à 2019, année de référence)

➤ 7 domaines d'activité

➤ 35 objectifs

➤ 121 leviers intégrés, actionnables selon les échelles



4 Pilotage et actualisation du plan INRAE bas carbone

Le pilotage de chaque domaine est assuré par la direction d'appui à la recherche ou délégation compétente, avec un appui éventuel de la direction RSE pour faciliter la mise en œuvre des actions. Un suivi annuel formel sera assuré par les directions d'appui à la recherche grâce aux indicateurs de suivi identifiés dans l'outil de pilotage du plan. Ce suivi permettra de faire évoluer le plan en fonction du contexte et des réalisations.

L'impact global sera évalué tous les 3 ans par le BEGES réglementaire. Cela permettra d'adapter ce plan en fonction de l'atteinte des résultats. À noter qu'à chaque BEGES, un recalcul des bilans précédents permet de prendre en compte l'évolution des facteurs d'émissions des activités et les facteurs exogènes (inflation, mix énergétique) afin d'ajuster les trajectoires.



INRAE

Direction responsabilité sociétale
et environnementale

147 rue de l'Université
75 338 Paris cedex07
Tél. : 01 42 75 90 00

Rejoignez-nous sur :



Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

